

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2019-370

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

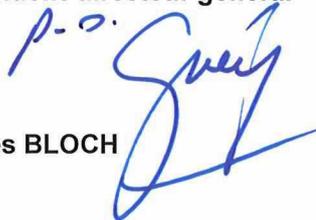
Vu la décision n° 2018-07 du 2 janvier 2018
nommant Monsieur Romain JAGUENEAU, Responsable du service achat au sein du Département des
Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2019-79 du 2 janvier 2019
accordant délégation de signature à Monsieur Romain JAGUENEAU, Responsable du service achat au
sein du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

- Article 1 :** Monsieur Romain JAGUENEAU étant appelé à d'autres fonctions, Il est mis fin à ses fonctions de Responsable du service achat au sein du département des affaires financières de l'Inserm.
- Article 2 :** Les décisions n° 2018-07 et n°2019-79 sont abrogées.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 27 septembre 2019.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH